

AFFAIRE n° 11.

O B J E T : Plantations du Boulevard LANCASTEL

LE MAIRE donne lecture du rapport :

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

L'achèvement des travaux de mise à quatre voies du Boulevard Lancastel comporte la réalisation de plantations dans les terre-pleins et délaissées de terrains. Cette opération, estimée à 1 300 000 Francs, sera financée selon la clef de répartition adoptée pour l'ensemble des travaux du Boulevard Lancastel, savoir 2/3 à la charge du Département et 1/3 à la charge de la Commune.

Compte tenu que ces espaces verts seront ultérieurement remis à la Commune pour entretien, il a paru opportun que la Maîtrise d'Ouvrage en soit assumée par la Commune qui pourra ainsi procéder simultanément, dans le cadre des crédits de végétalisation du Front de Mer, à l'aménagement des deux terre-pleins situés de part et d'autre de l'ouvrage Pasteur et sur lesquels avait été initialement envisagée l'implantation de la nouvelle gare routière.

Je vous demande de bien vouloir approuver le dossier technique de ces travaux, m'autoriser à lancer un appel d'offres et, en cas d'appel d'offres infructueux, à passer un marché négocié avec l'entreprise présentant l'offre la plus avantageuse.

Mis aux voix, le rapport EST ADOPTE A L'UNANIMITE.

*Reçu à la Préfecture
de la Réunion
le 2 Juin 1982*